

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération n°2023/37D

#### CCAS Repas à Domicile – Règlement intérieur service de livraison des repas à domicile

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué 08 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	2
Nombre de Votants	10
Pour	10
Contre	-
Abstention	-

**Présents :** Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Jean-Marie GRIGNON, M. Philippe POUGET, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY

**Représentées :** Mme Pauline MARANDE par Mme Brigitte MEDARD  
Mme Monique MILBERGUE par Mme Christine DESMAISONS

**Excusés :** M. Ludovic GERAUDIE  
Mme Géraldine BÉLÉZY  
Mme Jeannine TOUMIEUX

**Absents :** Mme Marie-France REMOND  
M. Laurent COLONNA

**Madame Brigitte MEDARD a été élue secrétaire de séance.**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action qu'il convient de modifier le règlement intérieur concernant le service de livraison des repas à domicile.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **ADOPTER** le règlement intérieur ci-annexé.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
En Mairie, le 21 décembre 2023  
La Vice-Présidente,  
Christine DESMAISONS



Transmis à la préfecture le :  
Publiée le :

**21 DEC. 2023**

**21 DEC. 2023**

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 202337D avec 1 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 20/12/2023  
Objet : CCAS Repas à domicile - Règlement intérieur livraison des repas

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 21/12/2023 Agent de transmission : Véronique GOURSAUD

Acte : RàD\_Règlement interieur repas à domicile.pdf

Annexes :

1 - Règlement intérieur portage repas.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20231220-202337D-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/12/2023